



Le 2 septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE LA GARDE NATIONALE

Le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) et la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) ont signé une charte d'engagements au service de la réserve opérationnelle.

Signée le 2 septembre 2026 à Paris, en présence du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), cette charte a pour objectif d'affirmer le soutien de la FNPF, et de l'ensemble du réseau associatif de la pêche de loisir à la réserve opérationnelle.

Concrètement, la réserve opérationnelle rassemble des citoyens français issus de la société civile (avec ou sans expérience militaire ou policière) qui consacrent une partie de leur temps, personnel, professionnel ou étudiant, à la défense de la Nation.

À travers cette charte, la FNPF s'engage ainsi à informer et sensibiliser son réseau aux dispositifs de la réserve opérationnelle, à promouvoir les conventions de soutien de ces politiques auprès de ses adhérents et à développer les échanges avec les acteurs locaux des forces armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale.

Pour Claude Roustan, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France « *le réseau national de pêche de loisir repose sur l'engagement de plus de 68 000 bénévoles au service de la protection du milieu aquatique. Il nous paraît naturel de soutenir une démarche qui valorise l'engagement citoyen sous toutes ses formes et qui contribue à renforcer la cohésion nationale.* »

En retour, le Secrétariat général de la Garde nationale entend faire connaître les compétences humaines et professionnelles acquises par les réservistes : sens du collectif, management, discipline, adaptabilité, réactivité et esprit de service. Il accompagnera et valorisera les structures de la pêche de loisir souhaitant s'investir dans cette démarche. « *Ce partenariat unit la mobilisation bénévole de la pêche et l'engagement citoyen de la Garde nationale, au service de la cohésion et de la protection de notre territoire* » déclare le général de brigade Antoine Bréart de Boisanger, Secrétaire général de la Garde nationale.

Représentant le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) lors de la signature, le général Ludovic Ehrhart, commandant en second, salue cette initiative et souligne la qualité du partenariat qui unit la FNPF et le CESAN depuis mars 2024 dans la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la biodiversité aquatique. Le soutien apporté aujourd'hui à la réserve opérationnelle prolonge cet engagement.

La coopération entre le SGGN et la FNPF, conclue pour une durée de cinq ans, illustre la volonté partagée des partenaires de renforcer durablement la culture de l'engagement au sein de la société civile et d'œuvrer ensemble au service de l'intérêt général.

À PROPOS DE :

La Fédération nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)

Créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et reconnue d'utilité publique, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) représente les 94 fédérations départementales de pêche ainsi que les quelque 3 400 Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) auxquelles adhèrent 1,5 million de pêcheurs. Reconnue d'utilité publique, la FNPF agit pour la préservation et la restauration du milieu aquatique, le développement de la pêche de loisir et la valorisation des territoires.

La Garde nationale

Créée en 2016, la Garde nationale rassemble les réservistes opérationnels des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale. Placée sous l'autorité conjointe du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur, elle contribue à la défense de la Nation, à la sécurité des Français et au développement de l'engagement citoyen. Le Secrétariat général de la Garde nationale pilote notamment la politique de soutien aux réserves opérationnelles et anime un réseau de partenaires publics et privés engagés en faveur de cet objectif.

Le CESAN

Le CESAN est le commandement spécialisé de la Gendarmerie nationale chargé de piloter la stratégie et l'action dans les domaines de la sécurité environnementale et de la santé publique. Il coordonne les missions de la Gendarmerie dans cinq grands champs de compétences : la protection du milieu ambiant et du vivant ; la préservation du cadre de vie ; la sécurité de l'homme dans son environnement ; la police de la transition énergétique ; la santé publique. Il s'appuie sur plus de 4 500 gendarmes formés sur tout le territoire, ainsi que sur des juristes, enquêteurs spécialisés et réservistes.



Contacts presse :

FNPF

Naziha Nhari : coordinatrice communication
n.nhari@federationpeche.fr / T. 06 79 88 55 12
www.federationpeche.fr

Garde nationale

sggn.charge-com.fct@intradef.gouv.fr
www.garde-nationale.fr